

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et civil dans l'Ordre Natio-  
nal du Bénin du Camarade Séfou SAKA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les  
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand  
Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89-39/ANR/CP/F du 10 Mai 1989 du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président  
de la République à décerner à titre exceptionnel et civil dans  
l'Ordre National du Bénin, le grade de ~~COMMANDEUR~~ au Camarade  
Séfou SAKA.
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et civil dans  
l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 10 Mai 1989

- AU GRADE DE : COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL  
DU BENIN

- Camarade Séfou SAKA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Mai 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : IR 8 - CC/IRIB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -  
CI/ANR 4 - PIC 2 - SGCEN 4 - SID 2 - ONETI 2 - DCCT 1 -  
CSM 1 - BN-DAN 4 - DIE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
UNB-FASJEF-INSJA 6 - Préfets 6 - JORIB 2 - Intéressé 2.-